

# RÉFÉRENDUM

## CONTRE LA PRIVATISATION DE LA SANTE

Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 119 et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent que la loi sur l'établissement hospitalier multisite (EHM), adoptée par le Grand Conseil lors de sa séance du 30 novembre 2004, soit soumise au vote du peuple.

Commune de .....

Feuille No .....

	NOM	PRÉNOMS	ANNÉE DE NAISSANCE	ADRESSE	SIGNATURE
1					
2					
3					
4					
5					

**Art. 101** L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, année de naissance et adresse, et signer. Il ne peut signer qu'une fois le même référendum. Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

**En matière cantonale sont électrices et électeurs:**

- a) les Suissesses et les Suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans le canton;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger du même âge et qui sont inscrits dans le registre électoral d'une commune du canton en vertu de la législation fédérale;
- c) les étrangères et les étrangers du même âge qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins cinq ans.

### AU NOM DU COMITE REFERENDAIRE CONTRE LA PRIVATISATION DE LA SANTE

**Ziegler Daniel**, président du Syndicat des services publics région Neuchâtel (SSP-RN) ; **Cosandey Rémy**, vice-président de l'Union syndicale cantonale Neuchâteloise (USCN) ; **Ecklin Dorothee**, Parti solidarités ; **Babey André**, Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyen-ne-s (ATTAC) ; **Nenovah Annette**, présidente de la section santé du SSP-RN ; **Fehlmann Raphaël**, secrétaire régional d'UNIA (en constitution - actuellement : FTMH, SIB, FCTA et Unia) ; **Produit Yasmina**, secrétaire syndicale du SSP-RN.

### EXPIRATION DU DÉLAI RÉFÉRENDIAIRE : 19 JANVIER 2005

L'autorité communale soussignée atteste que les ..... signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière cantonale.

....., le .....

Sceau communal

Au nom du Conseil communal  
(signature du président ou d'un membre du Conseil)

Retour du référendum : aussi tôt que possible, mais au plus tard **samedi 14 janvier 2005**  
Secrétariat SSP-RN, Place de la Gare 4a, case postale 1357, 2301 La Chaux-de-Fonds